

Délibération DEL-B-2024-058

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 10 SEPTEMBRE 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix septembre deux mille vingt-quatre, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (21) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claire PAULIC, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (2) : Jérôme BARON pouvoir à Serge BOUJU, Pascal LAGOGUEE pouvoir à Dany GRELLIER

Absents (5) : Jérôme BARON, Johnny BROSSEAU, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS

Date de convocation : 04-09-2024

Secrétaire de séance : Serge BOUJU

CULTURE

Partenariat culturel Scènes de Territoire - Lycée Maurice Genevoix (Bressuire) pour les options enseignement facultatif et spécialité Théâtre : demande de subvention à la DRAC Nouvelle-Aquitaine

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil communautaire du 09/11/2021 relative aux délégations des pouvoirs du Bureau communautaire et au Président ;

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais via son Service Scènes de Territoire a été désignée partenaire culturel du Lycée Maurice Genevoix par la DRAC Nouvelle Aquitaine pour accompagner les options d'enseignement théâtre du lycée :

- Enseignement artistique facultatif
- Enseignement de spécialité artistique

A ce titre, la CA2B est chargée de solliciter la subvention pour la mise en œuvre des enseignements qui s'élève à **15 000 €** pour l'année scolaire 2024/2025.

DEPENSES (en € TTC)		RECETTES (en € TTC)		%	Etat avancemen ↑ subventions
Dépenses éligibles	20 040,00	Subventions	15 000,00	75,00	
Enseignement artistique facultatif	9 720,00	DRAC 000,00	15		
		Enseignement artistique facultatif			<i>En cours</i>
		Demande subvention DRAC	5 400,00		
		(30h d'interventions x 3 niveaux x 60 €)			
Enseignement artistique de spécialité	10 320,00	Enseignement artistique de spécialité			<i>En cours</i>
		Demande subvention DRAC	9 600,00		
		(80h d'interventions x 60 €/h par niveau)			
Dépense non éligibles	9 480,00	Autres recettes	14 520,00		
Frais de déplacement artistes intervenants, divers...	9 480,00	Lycée Maurice Genevoix	9 720,00		<i>En cours</i>
		Participation des familles	1 410,00		<i>En cours</i>
		Pass Culture	2 670,00		<i>En cours</i>
		Structure partenaire	720,00		<i>En cours</i>
TOTAL	29 520,00	TOTAL	29 520,00		

Le bureau communautaire est invité à :

- solliciter auprès de la DRAC pour l'année scolaire 2024/2025 une subvention de 15 000 € au titre des options d'enseignement facultatif et de spécialité Théâtre, conformément au budget et au plan de financement prévisionnels des actions présentés ;
- imputer les dépenses/recettes correspondantes sur le Budget Principal ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 16 SEP. 2024

Notifié ou publié le 16 SEP. 2024

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

DEL-B-2024-058

